



Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) au périscolaire "Les Robinsons" et nous vous en remercions.

En raison des nombreuses problématiques rencontrées depuis le lancement du portail famille, nous sommes contraints de procéder aux demandes d'inscription via un formulaire complémentaire. Le reste de la procédure d'inscription reste identique, le formulaire de demande d'inscription ne remplace que l'étape 3.

Afin de ne pénaliser aucune famille, nous avons décidé d'ouvrir les inscriptions pour tous à partir du lundi 22 juin et ce jusqu'au vendredi 03 juillet inclus, tout en conservant les critères de priorité ci-dessous.

Attention : toute demande déposée après le 03 juillet sera automatiquement mise sur liste d'attente !

ORDRE DE PRIORITE	CRITERES D'ATTRIBUTION SUPPLEMENTAIRES
1 Familles résidant à Bartenheim dont l'enfant a fréquenté Les Robinsons ou Les Confettis l'année N-1.	Ne pas avoir fait l'objet de relance de paiement (2 ou 3) sur l'année N-1 et être à jour dans les paiements.
2 Nouvelles demandes de familles résidant à Bartenheim.	
3 Familles "extérieures" dont l'enfant a fréquenté Les Robinsons l'année N-1.	Avoir respecté le planning d'inscription l'année N-1 : maximum 15 semaines comportant une modification de planning ou absence (hors maladie) sur l'année (sur 36 semaines).
4 Demandes des services sociaux ou juridiques.	Les demandes d'accueil de fratries sont privilégiées.
☆ Reclassement en cas de non-respect	L'importance du planning de fréquentation est prise en considération. Les plannings plus conséquents sont privilégiés.
5 Nouvelles demandes de familles "extérieures".	
6 Demandes déposées hors délais d'inscription. ←	

☆ En cas de relance de paiement (2 ou 3) ou de non-respect du planning d'inscription sur l'année N-1, l'ordre de priorité de la demande est revu à la baisse (reclassement).

Les inscriptions sont soumises à la condition que toutes les prestations des années précédentes soient entièrement acquittées. Dans le cas contraire les dossiers seront refusés.

Nous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire de demande d'inscription **impérativement par mail**. Pour des raisons sanitaires évidentes, **aucun formulaire papier ne sera accepté**.

La Direction



1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA FAMILLE

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom des parents :

Adresse complète :

Code postal et ville :

Votre enfant :

A fréquenté le groupe des Grands du multi-accueil 'Les Confettis' en 2019-2020

A fréquenté l'accueil périscolaire "Les Robinsons" en 2019-2020

Pour la rentrée 2020-2021 :

Sera scolarisé au sein de l'école maternelle "Les Lilas"

Sera scolarisé au sein de l'école élémentaire "Charles Péguy"

Sera scolarisé au sein de l'école élémentaire "Victor Hugo"

Sera scolarisé au sein d'une autre école (pour les inscriptions des mercredis)

Classe fréquentée pour la rentrée 2020-2021 :

Maternelle "petite section". CP CM1

Maternelle "moyenne section" CE1 CM2

Maternelle "grande section" CE2



2. SOUHAITS D'ACCUEIL (cochez uniquement les cases blanches souhaitées - Semaines paires **et** impaires)

Semaines paires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 7H à 8H					
MERCREDI LOISIRS MATIN 7H à 11H30 MERCREDI LOISIRS MIDI (accueil & repas) 11H30 à 13H30					
MIDI (accueil & repas) 11H30 à 13H30 SOIR 16H00 à 18H30 (facturation selon heure de départ)					
MERCREDI LOISIRS APRES-MIDI 13H30 à 18H30					

Semaines impaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 7H à 8H					
MERCREDI LOISIRS MATIN 7H à 11H30 MERCREDI LOISIRS MIDI (accueil & repas) 11H30 à 13H30					
MIDI (accueil & repas) 11H30 à 13H30 SOIR 16H00 à 18H30 (facturation selon heure de départ)					
MERCREDI LOISIRS APRES-MIDI 13H30 à 18H30					

Ce planning prendra effet dès le 1er jour de la rentrée de septembre 2020 et sera applicable pour l'ensemble de l'année 2020-2021. Tout changement définitif concernant le planning annuel devra être notifié par mail, les modifications ponctuelles devront être transmises via le portail famille.

ATTENTION : Les désinscriptions régulières pour une même prestation pourront faire l'objet d'une réattribution définitive à d'autres familles sur liste d'attente.

La validation de votre demande d'inscription sera visible sur votre compte portail famille. En cas de refus partiel ou total de votre demande, un mail spécifique complémentaire vous sera adressé.